

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

**VILLE DE BRIARE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

**Absents excusés :**

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra, Madame ACIMOVIC Cennet.

**Procuration a été donnée à :**

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.  
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.  
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Monsieur GAUDICHON Eric.  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

**Délibération N° 2025-036 : CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR DES INTERVENTIONS "LIRE ET FAIRE LIRE".**

**Considérant** que dans le cadre du développement de ses dispositifs éducatifs en faveur de la petite enfance et de l'enfance, la Ville accueille le dispositif Lire et Faire Lire dont l'objectif consiste à développer le plaisir de la lecture ;

**Considérant** que cette opération s'inscrit dans la solidarité intergénérationnelle entre les enfants et les bénévoles de plus de 50 ans qui animent des ateliers de lecture ;

**Considérant** que l'opération Lire et Faire Lire est développée dans le département du Loiret par la Ligue de l'Enseignement, à laquelle La Ville s'associe dans sa volonté de sensibilisation au livre et à la lecture ;

**Considérant** que la présente convention jointe en annexe a pour objet de définir les engagements respectifs de la Ville et de la Ligue pour la mise en place de l'opération Lire et Faire Lire pour la saison 2024-2025 au sein des écoles, sur les temps périscolaires et extra-scolaires.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Le 24 mars 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET